



Conseil Communautaire du 4 juin 2024

Délibération n°2024-56

Thème : Ressources Humaines

Objet : Modification du tableau des emplois

Pôle : Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 24

Nombre de pouvoirs : 8

Le 4 juin 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 mai 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Vincent FAUBERT, Hervé PUY, Catherine BLANCHARD, Emeric SALLE, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Eric PEYTHIEU
Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Jean-Franck VIOUJAS
André MARTIN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Pierre LEROY donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Corinne CHANFRAY donnant pouvoir à Hervé PUY
Marine MICHEL donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Gilles PERLI donnant pouvoir à Emeric SALLE.

Absent excusé :

Gabriel LEON.

Absents :

Claire BARNEOUD, Christian JULLIEN, Corinne ASCHETTINO.

Secrétaire de séance :

Thomas SCHWARZ.

Rapporteur : Emeric SALLE

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-1 ;
- VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1 ;
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;
- VU la décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU le dernier tableau des emplois approuvé par délibération n°2024-31 du 26 mars 2024;
- VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 23 mai 2024 ;
- VU les avis favorables du Comité Social Territorial du 8 avril et du 28 mai 2024 ;
- VU l'avis favorable de la commission Ressources du 28 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le tableau des emplois pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Décide la transformation du poste suivant :

Ancien emploi/poste/cotation	Modification	Nouvel emploi/poste/cotation	Date d'effet
Emploi permanent Cadre d'emploi des adjoints d'animation – tous grades Réfèrent jeunesse N°CCB-P-2 IFSE Groupe 5	Libellé du poste N° du poste Cotation du poste	Emploi permanent Cadre d'emploi des adjoints d'animation – tous grades Animateur jeunesse N°CCB-P-2024-3 IFSE Groupe 2 Date de la modification : 1 ^{er} juillet 2024	immédiate

- Décide la suppression des postes suivants :

Emploi/poste/cotation	Motif	Date d'effet
Emploi non permanent Cadre d'emploi des techniciens Chargé de prévention des déchets et économie circulaire N°CCB-NP-3 IFSE Groupe 5	Fin contrat de projet	13/09/2024
Emploi permanent Cadre d'emploi des agents de maîtrise Ambassadeur du tri et responsable redevance spéciale N°CCB-P-173 IFSE Groupe 3	Réorganisation de service	13/09/2024
Emploi permanent Cadre d'emploi des bibliothécaires Coordinatrice du réseau des médiathèques N°CCB-P-83 IFSE Groupe 5	Non reconduction du Contrat Territorial de Lecture	immédiate

- Décide la création du poste suivant :

Emploi/poste/cotation	Motif	Date d'effet
Emploi permanent Cadre d'emploi des techniciens – tous grades Responsable réduction des déchets et redevance spéciale N°CCB-P-2024-2 IFSE Groupe 5	Réorganisation de service	13/09/2024

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois créés ou modifiés, en l'absence de candidats titulaires correspondant aux attentes du poste, au titre des articles L. 332-14 ou L. 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Approuve le tableau des emplois annexé ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



12 JUIN 2024

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

12 JUIN 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANCONNAIS

AP. Prefecture
 005-240500439-20240604-2024_56-DE
 Reçu le 12/06/2024
 Après délibération du 04/06/2024

Filières	Cadre d'emploi (tous grades)	ETP	Nombre de Agent affecté	Evolutions (emplois ETP)
Permanents				
Administrative		36.80	35	
A	Attaché	8.30	7	
B	Rédacteur	7.75	8	
C	Adjoint administratif	20.75	20	
Technique		62.75	60	
A	Ingénieur	10.00	10	
B	Technicien	14.00	12	+1
C	Adjoint technique	31.75	32	
C+	Agent de maîtrise	6.00	5	
	Agent de maîtrise - jusqu'au 13/09/2024	1.00	1	-1 au 13/09/2024
Culturelle		38.25	36	
A	Bibliothécaire	1.00	1	-1
	Professeur d'enseignement artistique	6.00	5	
	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1.00		
B	Assistant d'enseignement artistique	19.25	19	
	Ass. de conservation du patrimoine et des bib.	7.00	7	
C	Adjoint du patrimoine	4.00	4	
Sociale		17.70	16	
A	Assistant socio éducatif	3.00	1	
	Educateur de jeunes enfants	6.00	6	
	Infirmier en soins généraux	0.70	1	
	Conseiller socio éducatif	1.00	1	
C	agent social	6.00	6	
	ATSEM	1.00	1	
Médico-sociale		25.70	25	
A	Infirmier en soins généraux	2.70	3	
	Médecin ou Puéricultrice	1.00	1	
B	Auxiliaire de puériculture	22.00	21	
Police municipale		1.00		
A	Chef de service de PM	1.00		
Animation		7.00	6	
B	Animateurs	2.00	2	
C	Adjoint d'animation	5.00	4	-1/+1
Hors filière		2.00	2	
collab.	Attaché	1.00	1	
	Collaborateur de cabinet	1.00	1	
Total Permanents		191.20	180	
Non permanents				
Technique		1.20	1	
B	Technicien - jusqu'au 13/09/2024	1.00	1	-1 au 13/09/2024
C	Adjoint technique	0.20		
Total Non permanents		1.20	1	
Total général		192.40	181	